

Estelle BELLOIR
Thibaut BLANLOEIL
Frédéric LECOMTE

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

AFODIL

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

34 Rue des Noyers
49000 ANGERS

=====

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

AFODIL

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

34 Rue des Noyers
49000 ANGERS

=====

RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association AFODIL,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AFODIL relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables appliquées au sein de l'association. Dans le cadre de notre mission, nous avons notamment vérifié les principes d'affectation des subventions perçues par l'association et leur rattachement à l'exercice 2025.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

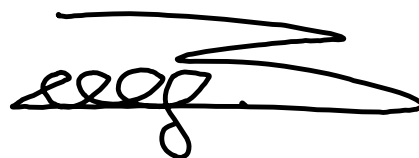
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cholet, le 17 juin 2026

PAPIN & ASSOCIES

Commissaire aux comptes

Estelle BELLOIR

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'eeeg' followed by a large loop and a horizontal stroke.



BILAN AU 31 DECEMBRE 2025				
ACTIF	EXERCICE 2025			EXERCICE 2024
	Brut	Amortissements	Net	
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Concessions, brevets, licences	22 573,04	22 507,66	65,38	232,18
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Matériel pédagogique	16 120,49	12 619,04	3 501,45	6 691,14
Agencement matériel	2 307,94	2 307,94	0,00	0,00
Installation Agencement	10 522,48	7 356,13	3 166,35	3 726,21
Matériel de transport	63 651,70	44 035,68	19 616,02	18 317,14
Matériel de bureau et informatique	41 966,23	36 748,89	5 217,34	9 830,40
Mobilier, matériel de bureau	70 412,02	58 511,13	11 900,89	10 693,34
<u>Immobilisations financières</u>				
Autres Prêts	0,00		0,00	0,00
Dépôts et cautionnements	2 182,00		2 182,00	1 907,00
TOTAL I	229 735,90	184 086,47	45 649,43	51 397,41
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
<u>Créances</u>				
Fournisseurs débiteurs	3 180,22		3 180,22	4 001,69
Clients	74 372,37		74 372,37	100 453,63
Clients factures à établir	37 676,59		37 676,59	81 499,07
Organismes sociaux – produits à recevoir	3 525,62		3 525,62	0,00
Concours publics & subventions à recevoir	276 190,77		276 190,77	604 854,63
Créances de l'Etat	0,00		0,00	0,00
Débiteurs divers	100,00		100,00	0,00
Produits à recevoir	0,00		0,00	11 633,38
Autres créances	0,00		0,00	0,00
Charges constatées d'avance	13 997,50		13 997,50	18 065,88
<u>Disponibilités</u>				
Valeurs mobilières de placement	0,00		0,00	0,00
Chèques à encaisser	100,00		100,00	550,00
Crédit Mutuel	22 776,16		22 776,16	25 608,52
Crédit Mutuel E.O.L	2 596,00		2 596,00	48 971,00
Livret Bleu Crédit Mutuel	83 463,57		83 463,57	81 823,64
Livret Ordinaire Crédit Mutuel	11 944,52		11 944,52	61 197,51
Banque Postale	5 824,11		5 824,11	8 884,13
Caisse	1 723,92		1 723,92	1 169,92
TOTAL II	537 471,35	0,00	537 471,35	1 048 713,00
TOTAL GENERAL	767 207,25	184 086,47	583 120,78	1 100 110,41

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025		
PASSIF	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Fonds de dotation	75 300,40	75 300,40
Fonds associatifs (biens reçus en nature)	7 370,00	
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 439,33	2 439,33
Fonds associatifs avec droit de reprise	0,00	0,00
Report à nouveau excédent	0,00	8 557,71
Report à nouveau déficit	-20 844,63	
Résultat de l'exercice	-57 784,11	-29 402,34
Subventions d'investissement		
- Valeur brute	26 388,16	23 503,66
- Valeur affectée au compte résultat	-18 947,31	-16 073,06
TOTAL I	13 921,84	64 325,70
<u>PROVISIONS</u>		
Provisions pour risques		
Provisions pour pensions	15 000,00	63 820,05
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs ex.		
TOTAL II	15 000,00	63 820,05
<u>DETTES</u>		
<u>Emprunt et dettes auprès Ets de crédit</u>		
Solde bancaires créditeurs	0,00	0,00
Emprunts bancaires	41 434,44	55 164,39
Emprunt participatif	70 785,85	33 410,05
Intérêts courus sur emprunts		
<u>Clients avances et acomptes reçus sur commandes</u>		
Clients, avances acomptes	13 000,50	27 594,80
<u>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</u>		
Fournisseurs	20 026,13	16 372,32
Fournisseurs immobilisations		
Fournisseurs Factures non parvenues	25 017,07	32 804,82
Personnel rémunérations dues	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	66 528,17	58 974,97
Provisions congés payés	69 994,00	74 555,00
Charges fiscales & sociales sur congés à payer	25 942,00	27 107,00
Concours publics & subventions à rembourser	1 683,00	0,00
Autres charges à payer	425,60	0,00
Créditeurs divers		
Produits constatés d'avance	219 362,18	645 981,31
TOTAL III	554 198,94	971 964,66
TOTAL GENERAL	583 120,78	1 100 110,41

COMPTE DE RESULTAT 2025 et 2024		
PRODUITS	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
COTISATIONS	930,00	490,00
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	693 853,97	700 524,58
CONCOURS PUBLICS & SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	856 325,50	811 528,57
DONS RECUS	100,00	0,00
REPRISES SUR AMORT. DEPRECIATIONS, PROV. ET TRANSFERTS DE CHARGES		
- Transfert de Charges	0,00	0,00
- Autres Produits	66 768,72	34 229,92
TOTAL I	1 617 978.19	1 546 773.07
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats	145 426,93	125 599,93
Services extérieurs	185 785,18	171 886,16
Autres services extérieurs	42 137,22	49 148,26
Impôts, taxes, versements assimilés	61 400.41	63 423.26
Salaires et traitements	970 531.04	920 008.69
Charges sociales	238 013,00	207 358,47
Dotations aux amortissements	22 970,02	28 375,83
Dotations aux provisions	0,00	0,00
Autres charges	8 928.68	12 578.72
TOTAL II	1 675 192,48	1 578 379,32
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-57 214,29	-31 606,25
PRODUITS FINANCIERS (III)	2 386,94	2 714,92
CHARGES FINANCIERES (IV)	2 956,76	511,01
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-569,82	2 203,91

COMPTE DE RESULTAT 2025 et 2024		
PRODUITS	Résultat	
	2025	2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels s/ ex. antérieurs	0,00	0,00
Produits exceptionnels s/opérations de gestion	0,00	0,00
Quote-part des subventions d'invest. virée au résultat	0,00	0,00
TOTAL V	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0,00	0,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0,00	0,00
TOTAL VI	0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0,00	0,00
Total des produits (I+III+V)	1 620 365,13	1 549 487,99
Total des charges (II+IV+VI)	1 678 149,24	1 578 890,33
EXCEDENT OU DEFICIT	-57 784,11	-29 402,34
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	14 352,46	8 764,74
Bénévolat	5 260,46	7 344,74
Abandon du remboursement des frais des bénévoles	1 722,00	1 420,00
Dons en nature consommés en l'état	7 370,00	0,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	14 352,46	8 764,74
Personnel bénévole	5 260,46	7 344,74
Frais des bénévoles	1 722,00	1 420,00
Emploi des contributions volontaires en nature	7 370,00	0,00

AFODIL
34, rue des Noyers
49000 ANGERS

ANNEXE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait la même durée.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 583 120 €

Le résultat net comptable est un déficit de 57 784,11 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Présentation de l'Association

Objet social

L'Association pour la FORMation et le Développement de l'Initiative Locale a pour objet de créer et soutenir toute initiative visant la lutte contre l'exclusion et les discriminations par :

- la Formation et l'insertion des demandeurs d'emploi et des salariés,
- la Mobilité par l'apprentissage du permis de conduire,
- l'Intégration des personnes d'origine étrangère par l'apprentissage de la langue française et le développement des échanges culturels,
- l'Accompagnement et le soutien scolaire,
- le Développement culturel, en favorisant la mise en œuvre d'actions collectives de proximité.

Nature et périmètre des activités

Les activités de l'association départementale se sont déroulées à partir des lieux d'implantation à savoir Angers pour le siège social, Cholet pour la délégation départementale, Saumur, le Vignoble Nantais, Segré, Beaupréau, Baugé, Doué la Fontaine, et dans certains espaces ruraux chez nos partenaires : maisons France Service ou Centres Sociaux...

SECTEUR FORMATION

Le secteur formation développe principalement ses activités autour des publics étrangers, d'origine étrangère, primo arrivants, mais également à destination de bénéficiaires du RSA, ou de publics en situation de handicap.

La formation initiale en langue française (parcours de 400 heures en distanciel, ou 600 heures en présentiel), financée par l'OFII, est souvent insuffisante afin de progresser sur la maîtrise de la langue, que la personne vise une insertion sociale, ou une insertion professionnelle.

C'est pourquoi Afodil peut proposer des formations complémentaires avec l'aide du Contrat Ville Unique pour des personnes résidant sur les quartiers prioritaires politique de la Ville, avec le soutien du BOP 104 pour tenter d'accéder au niveau A2. Le Département finance également le dispositif EOL afin d'évaluer les compétences linguistiques de publics européens ou résidant depuis + de 5 ans en France

Afodil développe également des cours de français compétence professionnelle, à destination de salariés de Chantiers, d'Entreprises d'insertion et d'entreprises classiques. Dans ce cadre, nous avons développé de nouvelles actions de formation autour de la Sécurité Santé au Travail (SST), ou de gestes et postures professionnels.

Une nouvelle action a débuté en 2024 et renouvelée en 2025, financée par le Contrat Ville de Cholet, à destination de jeunes allophones, qui n'avaient pas d'action de formation possible. Cette action permet à une dizaine de jeunes de venir travailler leur projet professionnel, et de ne pas rester sans solution.

SECTEUR MOBILITE

Ce secteur est à l'origine une auto-école à statut associatif.

Cette auto-école permet, à des personnes en insertion socioprofessionnelle, de résoudre leurs problématiques sur l'apprentissage du Permis de conduire B, avec notamment, une pédagogie adaptée sur le code et la conduite, ainsi qu'un accompagnement renforcé autour du suivi du parcours Permis.

Cependant, un certain nombre de constats ont permis de montrer que, parfois, l'accès au Permis B est provisoirement ou définitivement illusoire. Il faut ainsi pouvoir proposer d'autres formations adaptées aux personnes accompagnées.

Désormais le secteur Mobilité propose donc : des formations au Permis B sur boîte manuelle ou automatique, des formations au Permis AM option cyclomoteur ou option quadricycle à moteur, des diagnostics permis ou des diagnostics mobilité, des formations à la conduite d'un cycle.....toute autre type de formation en lien avec l'accès à la mobilité.

Désormais, ce secteur élargit ses activités, en particulier sur l'accompagnement à la définition du projet mobilité des demandeurs d'emploi orientés par Pôle Emploi sur le marché départemental MBI.

Une alerte se pose sur ce secteur, avec l'arrêt de quelques financements pour du Permis B, en particulier celui du Département de Maine et Loire...ou la Politique de la Ville sur Angers.

PLATEFORME MOBILITE

La Plateforme Mobilité Départementale développe ses services en direction des professionnels de l'insertion et de la mobilité, et également, vers les publics en démarche d'insertion professionnelle avec des problématiques de mobilité, de déplacement, sur prescription des professionnels de l'insertion sociale et professionnelle.

Elle est composée d'un centre d'appel/centre ressources vers lequel les professionnels de l'insertion peuvent se tourner pour avoir des informations diverses sur la mobilité en général, et les questions que se posent leurs bénéficiaires sur des situations particulières.

Elle permet de réaliser des Diagnostics Mobilité afin de déterminer les capacités de déplacement des publics accueillis, mais également de proposer un plan d'action pour parvenir rapidement à une mobilité géographique. Dans ce cadre, des ateliers peuvent être proposés, afin de lever un ou plusieurs freins repérés.

Enfin, des réunions destinées aux professionnels sont organisées afin de travailler, avec eux, les représentations autour de la mobilité.

Depuis fin 2023, l'équipe s'est étoffée, avec la commande de venir intervenir beaucoup + en ruralité, en particulier sur les EPCI hors Angers, Cholet et Saumur. Les résultats sont très satisfaisants.

J'NOVA et ITIA

AFODIL a répondu avec l'UDAF du Maine et Loire, Habitat Jeunes, Alia et le Cidff 49 aux projets J'Nova et Itia, dans le cadre des appels à projets O2R : l'offre de repérage et de remobilisation

Il s'agit de remobiliser des jeunes de 16 à 25 ans (J'Nova) ou les adultes de + de 25 ans (Itia), dits « invisibles ». Et ainsi, de les amener à se rapprocher du Réseau Pour l'Emploi : France Travail, Missions Locales ou Cap Emploi.

Nous contribuons ainsi à renforcer l'accès aux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi ou à des formations qualifiantes pour permettre aux bénéficiaires un rattachement aux dispositifs de droit commun.

AFODIL propose ainsi de renforcer son maillage territorial sur l'offre liée à la mobilité.

Concrètement, 2 ETP de conseillers en mobilité insertion répondent aux problématiques de mobilité repérées avec une mise en place de parcours mobilité individualisés.

L'objectif affiché d'AFODIL est de mobiliser les publics autour d'un projet mobilité « attractif », décliné ainsi :

1 – Entretien informel – discussion autour de la mobilité afin d'établir un pré-diagnostic

2 – Découverte des moyens de transport pour un 1^{er} accès aux droits : santé, logement, structure de mobilité partenaire, administratifs...). Le principe étant d'utiliser un mode de déplacement différent à chaque visite/rencontre. L'objectif de cette étape est de lever les freins psychologiques et physiques liés à la mobilité.

3 – Un diagnostic approfondi mais adapté aux difficultés du jeune pour identifier le champ des possibles : permis AM, permis B, location, achat, réparation...

4 – Co définition avec la personne d'un parcours mobilité en intégrant si nécessaire un financement : titre de transport, bon de carburant, soutien à la location, aux permis AM et B...

5 – Enfin, un accompagnement tout au long du parcours mobilité (documents administratifs, choix auto-école, choix moyen de transport adapté, et modes de déplacement individuels et/ou collectifs...).

Le dispositif Itia devrait se terminer fin 2027, et J'nova fin 2028.

VELO EGAUX ET ROUES LIBRES

L'objectif de Vélo Egaux est de favoriser l'accès au vélo pour toutes et tous, et en particulier les publics en insertion socioprofessionnelle. Ce dispositif a démarré le 07 octobre 2024, et se terminera fin 2026.

C'est un programme gratuit pour les bénéficiaires, personnalisé et complet, avec :

- Une aide personnalisée,
- Un diagnostic mobilité vélo,
- Des cours de vélo,
- L'initiation à la mécanique vélo,
- L'attribution d'un vélo.

Ce dispositif est aujourd'hui complété par le projet Roues Libres, sur Angers, pour développer une vélo-école, pour les publics qui ont besoin de cours d'apprentissage à l'usage du vélo supplémentaires, pas suffisamment importants sur Vélo Egaux.

Moyens mis en œuvre

Nos ressources et financements proviennent principalement :

- Bénévolat
- Cotisations membres
- Fonds social Européen (FSE)
- Etat, Région, Département 49 et 44
- Agglomérations et Ville Angers, Cholet, Saumur, Baugeois Vallée, Mauges Communauté, autres EPCI...
- France Travail, CAF, OPCO, MSA ...
- Divers

Référentiel comptable applicable et Principes générauxRéférentiel comptable applicable

Le référentiel comptable applicable à l'association est le suivant :

- Plan comptable Général
- Règlements de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03, 2018-06 et 2022-06

Principes généraux

Les informations obligatoires mais non applicables ainsi que celles dont l'importance n'est pas significative ne sont pas présentées (PCG art. 831-1 s.)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et conformément aux règles et méthodes générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre
- Indépendance des exercices
- Prééminence de la réalité sur l'apparence

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits significatifs de l'exercice

Aucun événement particulier n'est à souligner à ce jour.

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement particulier n'est à souligner à ce jour.

Règles et méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Selon les termes du règlement du CRC du 3/11/2005, il est fait application de l'annexe simplifiée.

En conséquence les principes suivants sont appliqués :

- Durée d'usage en linéaire pour déterminer l'amortissement des immobilisations non décomposables,
- Approche de la méthode par composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

Immobilisations financières

La valeur d'inventaire est constituée par le coût d'achat, si nécessaire une provision pour dépréciation est constituée.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de recouvrement est inférieure à la valeur comptable, c'est-à-dire lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement ou d'insolvabilité du débiteur.

Les créances présentant un espoir de recouvrement nul sont passées en pertes une fois tous les recours épuisés.

Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière

La convention collective de l'Animation prévoit une indemnité conventionnelle de départ en retraite de 1/4 de mois de salaire par année de présence pour les dix premières années et 1/3 pour les années suivantes.

La provision pour indemnités de fin de carrière a été comptabilisée au 31/12/2025 à hauteur de 15 000 €.

L'engagement total au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2025 avec un taux d'actualisation de 3,41% s'élève à 135 092 €.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Taux d'actualisation : 3,41% correspondant à la moyenne sur 24 mois du taux IBOXX (de janvier 2024 à décembre 2025)

Revalorisation des salaires : décroissance faible

Charges sociales patronales : Cadres : 40% / ETAM : 30%

Contribution employeur : Cadres : 50% / ETAM : 50%

Turn over faible

Table de mortalité INSEE 2024

Age de départ à la retraite 60-64 ans

La méthode retenue par l'association des années précédentes consiste à provisionner les cinq dernières années avant l'âge légal de départ des salariés.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires sont valorisées et portées en compte de résultat. Elles sont détaillées dans « Notes sur le compte de résultat » présentées en fin d'annexe.

Conventions en cours

Les conventions de formation en cours d'exécution au 31 décembre 2025 ont été comptabilisées en produits au prorata des heures effectuées sur l'exercice 2025.

Auto-école

Les produits auto-école sont comptabilisés en fonction des heures de code et de conduite effectuées pour les individuels et pour les conventions signées avec les collectivités.

Fiscalité

Les activités de l'association ne sont pas fiscalisées.

NOTES SUR LE BILAN ACTIFActif immobilisé

IMMOBILISATIONS ANNEE 2025

	Valeur brute au 01/01/2025	Achats exercice	Cessions exercice	Net fin exercice au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences	22 573,04 €			22 573,04 €
Immobilisations corporelles				
Matériel pédagogique	17 315,63 €	399,99 €	1 595,13 €	16 120,49 €
Agencement du matériel	2 307,94 €			2 307,94 €
Aménagement installations	10 522,48 €			10 522,48 €
Matériel de transport	51 818,70 €	11 834,00 €	1,00 €	63 651,70 €
Matériel de bureau et informatique	40 982,13 €	1 624,10 €	640,00 €	41 966,23 €
Mobilier, matériel bureau	67 145,57 €	3 541,45 €	275,00 €	70 412,02 €
Immobilisations financières				
Participations	0,00 €			0,00 €
Autres prêts	0,00 €			0,00 €
Dépôts et cautionnements	1 907,00 €	700,00 €	425,00 €	2 182,00 €
TOTAL	214 572,49 €	18 099,54 €	2 936,13 €	229 735,90 €

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS ANNEE 2025

	Durée	Mode amortis- sement	Valeur brute au 01/01/2025	Dotations exercice	Cessions exercice	Net fin exercice au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, licences	de 3 à 5 ans	mode linéaire	22 340,86 €	166,80 €		22 507,66 €
Immobilisations corporelles						
Matériel pédagogique	de 2 à 8 ans	mode linéaire	10 624,49 €	3 589,68 €	1 595,13 €	12 619,04 €
Agencement du matériel	5 ans	mode linéaire	2 307,94 €			2 307,94 €
Aménagement installations	de 3 à 10 ans	mode linéaire	6 796,27 €	559,86 €		7 356,13 €
Matériel de transport	de 3 à 5 ans	mode linéaire	33 501,56 €	10 535,12 €	1,00 €	44 035,68 €
Matériel de bureau et informatique	3 ans	mode linéaire	31 151,73 €	5 885,10 €	287,94 €	36 748,89 €
Mobilier, matériel de bureau	de 3 à 10 ans	mode linéaire	56 452,23 €	2 233,46 €	174,56 €	58 511,13 €
TOTAL			163 175,08 €	22 970,02 €	2 058,63 €	184 086,47 €

Créances

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	112 048,96 €	112 048,96 €	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 525,62 €	3 525,62 €	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	276 190,77 €	276 190,77 €	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	3 280,22 €	3 280,22 €	
	Charges constatées d'avances	13 997,50 €	13 997,50 €	
	TOTAL DES CREANCES	409 043,07 €	409 043,07 €	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Actif circulant & comptes de régularisation

Actif circulant et comptes de régularisation	Montant brut	A – d'un an	A + d'un an
Fournisseurs débiteurs	3 180,22 €	3 180,22 €	
Clients	112 048,96 €	112 048,96 €	
Organismes sociaux – produits à recevoir	3 525,62 €	3 525,62 €	
Concours publics & subventions à recevoir	276 190,77 €	276 190,77 €	
Débiteurs divers	100,00 €	100,00 €	
Charges constatées d'avance	13 997,50 €	13 997,50 €	
Disponibilités	128 428,28 €	128 428,28 €	
TOTAL	537 471,35 €	537 471,35 €	

Aucune provision pour dépréciation de l'actif circulant n'a été faite

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Tableau de variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres avec droit de reprise Ecart de réévaluation	2 439.33 € 75 300.40 €		7 370.00 €		2 439.33 € 82 670.40 €
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves	8 557.71 €	-29 402.34 €			-20 844.63 €
Report à nouveau	86 297.44 €	-29 402.34 €	7 370.00 €		-57 784.11 € 6 480.99 €
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette	7 430.60 €		2 884.50 €	2 874.25 €	7 440.85 €
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	93 728.04 €	-29 402.34 €	10 254.50 €	2 874.25 €	13 921.84 €

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PRO VISIO NS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires	63 820.05 €		48 820.05 €		15 000.00 €
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Pour Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		63 820.05 €		48 820.05 €		15 000.00 €
TOTAL GENERAL		63 820.05 €		48 820.05 €		15 000.00 €
Dont dotations et reprises				- d'exploitation - financières - exceptionnelles		

Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes et de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine	41 434.44 €	11 077.18 €	30 357.26 €	
	Emprunts et dettes financières divers	70 785.85 €	11 410.85 €	38 086.46 €	21 288.54 €
	Fournisseurs et comptes rattachés	45 043.20 €	45 043.20 €		
	Personnel et comptes rattachés	70 419.60 €	70 419.60 €		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	78 503.17 €	78 503.17 €		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	13 967.00 €	13 967.00 €		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	14 683.50 €	14 683.50 €		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	219 362.18 €	219 362.18 €		
	TOTAL DES DETTES	554 198.94 €	464 466.68 €	68 443.72 €	21 288.54 €
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 000.00 €			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	26 354.15 €			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Concours publics et subventions

	31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions							
Concours publics	232 743.46 €		193 957.63 €	397 785.29 €	23 302.14 €	2 881.18 €	850 669.70 €
Subventions d'exploitation						5 655.80 €	5 655.80 €
Subventions d'investissement							
TOTAL	232 743.46 €		193 957.63 €	397 785.29 €	23 302.14 €	8 536.98 €	856 325.50 €

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Concours publics**

<u>ORGANISME</u>	<u>NATURE</u>	<u>MONTANT</u>
FONDS SOCIAL EUROPEEN	PLATEFORME MOBILITE DEPARTEMENT	232 743,46 €
ETAT	CVU CHOLET (FLE)	29 512,25 €
	CVU ANGERS-CHOLET-SAUMUR (PMD)	40 000,00 €
	CVU CHOLET (A.E)	8 930,15 €
	CVU ANGERS (A.E)	22 733,53 €
	CVU SAUMUR (A.E)	13 950,09 €
	ACCES EMPLOI & FORMATION	20 700,00 €
	BOP 304	2 846,81 €
	BOP 104	<u>55 284,80 €</u>
	sous-total	193 957,63 €
ADEME	PLATEFORME MOBILITE DEPARTEMENT	-118,82 €
REGION	PLATEFORME MOBILITE DEPARTEMENT	12 000,00 €
DEPARTEMENT 49	RSA PERMIS B	16 385,00 €
	PLATEFORME MOBILITE DEPARTEMENT	<u>80 000,00 €</u>
	sous-total	96 385,00 €
DEPARTEMENT 44	MISSION LOCALE VIGNOBLE NANTAIS	25 750,00 €
CAF	CVU CHOLET (FLE)	8 437,93 €
	CVU SAUMUR (A.E)	364,21 €
	PLATEFORME MOBILITE DEPARTEMENT	<u>14 500,00 €</u>
	sous-total	23 302,14 €
ADC CHOLET	CVU CHOLET (FLE)	33 669,96 €
	CVU CHOLET (A.E)	9 689,85 €
	PLATEFORME MOBILITE DEPARTEMENT	7 000,00 €
	FONCTIONNEMENT	1 800,00 €
	DEPENSES LOYERS	<u>6 509,00 €</u>
	sous-total	58 668,81 €
ALM ANGERS	CVU ANGERS (A.E)	15 663,96 €
	PLATEFORME MOBILITE DEPARTEMENT	22 500,00 €
	FONCTIONNEMENT	<u>11 000,00 €</u>
	sous-total	49 163,96 €
AGGLO SAUMUR	CVU SAUMUR (A.E)	15 582,71 €
	PLATEFORME MOBILITE DEPARTEMENT	<u>4 500,00 €</u>
	sous-total	20 082,71 €
MSA	PLATEFORME MOBILITE DEPARTEMENT	3 000,00 €
BAUGEOIS VALLEE	PLATEFORME MOBILITE DEPARTEMENT	2 500,00 €
ANJOU LOIR & SARTHE	PLATEFORME MOBILITE DEPARTEMENT ²	3 000,00 €
MAUGES COMMUNAUTE	PLATEFORME MOBILITE DEPARTEMENT	3 500,00 €

FRANCE NATION VERTE	PLATEFORME MOBILITE DEPARTEMENT	10 000,00 €
DDRETS-CEJ	PROJET J'NOVA	62 864,41 €
DDRETS-O2R	PROJET ITIA	48 496,00 €
VILLE DE TRELAZE	PETIT MATERIEL APPRENANTS (V-E)	374,40 €
FRANCE NATION VERTE	PROJET AXE DVPT MOBILITES DURABLES	5 000,00 €
	TOTAL	850 669,70 €

Subventions d'exploitation

FONDATION RATP / ACTED	PROJET ROUES LIBRES	5 655,80 €
	TOTAL	5 655,80 €

Contributions volontaires

Organisme	Montant
- Bénévolat	5 260,46 €
- Abandon du remboursement des frais des bénévoles	1 722,00 €
- Don en nature d'un véhicule Peugeot 208 (mise à disposition biens)	7 370,00 €
TOTAL	14 352,46 €

Autres informations

EFFECTIF MOYEN selon code du travail

L'effectif moyen selon code du travail en Equivalent Temps Plein (ETP) de l'exercice est le suivant :

Effectif moyen	Personnel salarié
Cadre	1,86
Agents de maîtrise et techniciens	23,59
Employés	4,03
Ouvriers	0,35
Total	29,83

Exclusions salariés en remplacement d'un salarié absent et en contrat professionnel